



**À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche**

**Les
rendez-vous
anr[®]**

La Recherche Partenariale Public-Privé à l'ANR

La recherche partenariale : une mission majeure de l'ANR

- Décret n°2006-963 du 1 août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'ANR :

Article 2 :

- 1°/ De financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologie ainsi que le partenariat entre le secteur public et le secteur privé ;



La recherche partenariale : une priorité forte du COP de l'Agence 2026/2030

➤ Contribution à l'innovation

- Renforcer l'impact et la cohérence des dispositifs
 - Cf. Plans d'Action 2026 et 2027
 - Coordination avec bpiFrance
- Renforcer l'orientation vers les PME
- Structurer et animer la relation avec les entreprises
 - Innovation dans le Comité de Pilotage Scientifique
 - Comité de Pilotage de la Programmation sur la recherche partenariale
 - Partenariat avec l'ANRT
 - RdV de l'ANR
 - Evènement sur la recherche avec et pour les entreprises

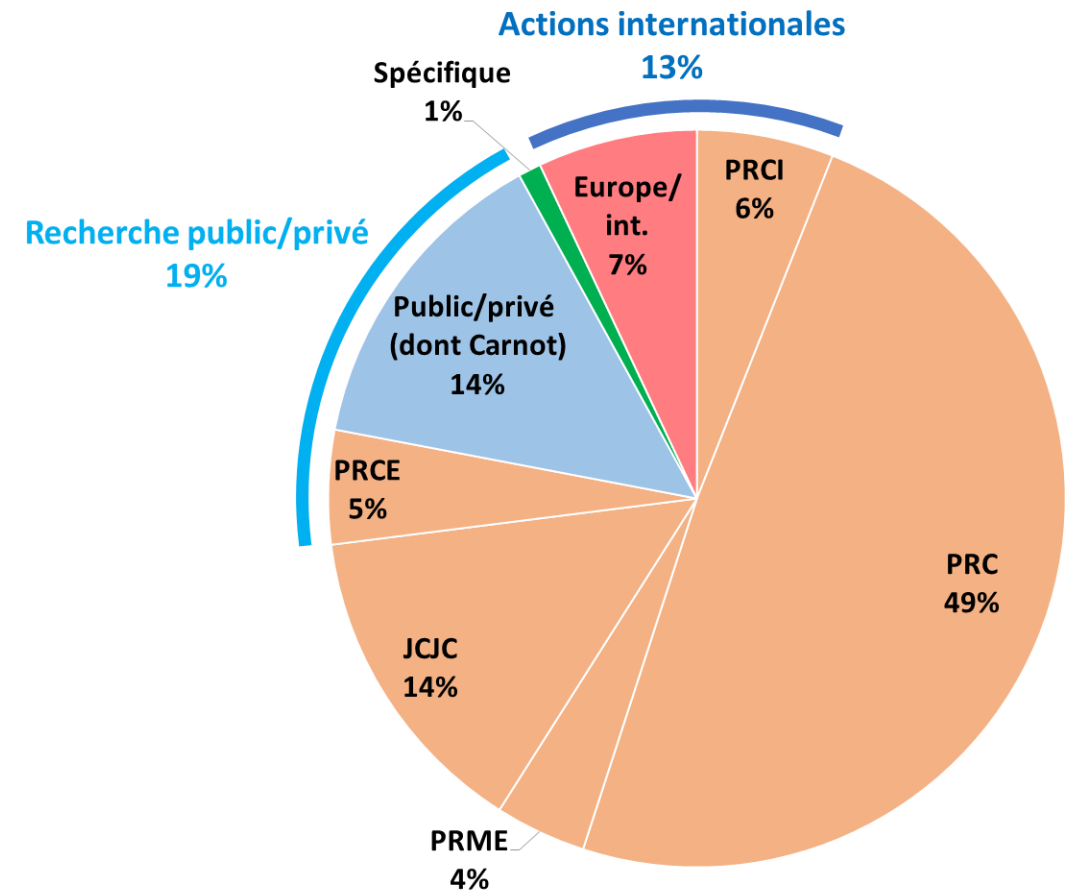


Les objectifs du soutien au partenariat public-privé :

- Inciter les acteurs de la recherche académique et les entreprises à porter des collaborations bilatérales durables via la co-construction d'un partenariat public-privé
- Accompagner l'innovation des entreprises en associant des compétences scientifiques de l'ESR à leurs préoccupations technologiques
- Produire à terme de la valeur économique
- Former à et par la recherche partenariales des ingénieurs ou des personnes en doctorat ou post-doctorat

Bilan de la recherche partenariale dans le plan d'action 2025

19 % du budget du plan d'action 2025 est consacré au financement de projets pour ou avec des entreprises :



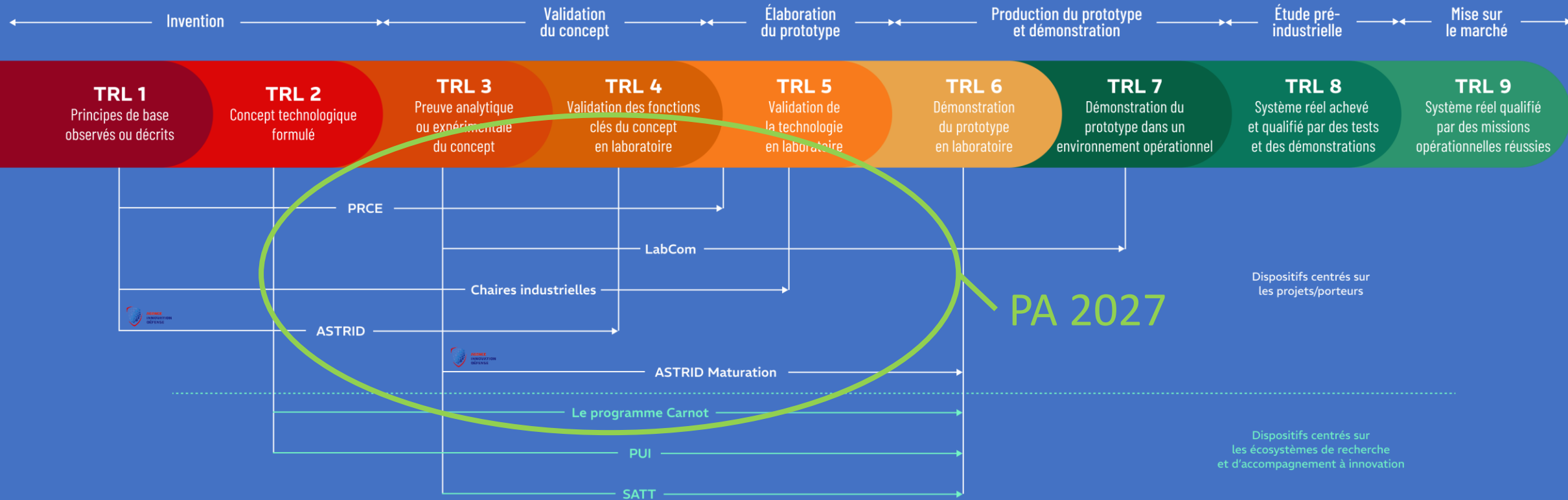
Bilan de la recherche partenariale dans le plan d'action 2025

- Sur l'ensemble du plan d'action, 661 projets comportant au moins une entreprise demandant un financement ont été déposés (dont 554 dans l'AAPG), soit ~ 7 % du nombre total de projet déposés sur le plan d'action 2025
- Parmi ces 661 projets :
 - 161 projets avec au moins une grande entreprise demandant un financement (dont 129 dans l'AAPG),
 - 104 projets avec au moins une ETI demandant un financement (dont 85 dans l'AAPG),
 - 447 projets avec au moins une PME demandant un financement (dont 389 dans l'AAPG).
- Ces chiffres 2025 constituent les valeurs de référence de l'indicateur 3 du COP 2026-2030 de l'Agence.



Les outils de financement de la recherche partenariale

Échelle TRL (Technology Readiness Level)



Contacts

Plus d'information sur :

Site de l'ANR
<https://anr.fr/>

Abonnement à la Newsletter mensuelle
<https://anr.fr/fr/newsletter/>

Portail national commun des appels à projets
<https://www.appelsprojetsrecherche.fr/>





**À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche**

**Les
rendez-vous
anr[®]**

**Les projets de recherche collaborative avec
entreprise (PRCE) au sein de l'AAPG**

Objectifs et présentation du programme

■ Objectifs :

- Nouveaux axes de recherches pour les **laboratoires d'organisme ou/et d'établissement de recherche participant au service public de la recherche** en lien avec le secteur privé français
- Favoriser l'innovation au sein des **sociétés commerciale conduisant des travaux de R&D**
- **Financement et coordination possibles pour les deux types de partenaire**

■ Attentes :

- **Partenariat public-privé : au moins un laboratoire de recherche d'organisme ou/et d'établissement de recherche participant au service public de la recherche et au moins une société commerciale (GE, ETI, PME)**
- Collaboration effective (*la fourniture de prestation de service n'est pas une collaboration effective*)
- Partage de compétences



Les PRCE, instrument de financement de l'AAPG, couvre l'ensemble des domaines scientifiques avec 57 axes de recherche :

- **38 axes de recherche** sont ainsi présentés au sein de **7 domaines disciplinaires**

- Sciences de l'environnement (4 axes)
- Sciences de la matière et de l'ingénierie (7 axes)
- Sciences de la vie (11 axes)
- Sciences humaines et sociales (7 axes)
- Sciences du numérique (6 axes)
- Mathématiques et leurs interactions (1 axe)
- Physique sub-atomique, sciences de l'Univers et sciences de la terre (2 axes)

- **19 axes de recherche** correspondent à des **enjeux transversaux**, déclinés au sein de **7 domaines transversaux**

- Science de la Durabilité (1 axe éponyme)
- Une seule santé (« One Health ») (3 axes)
- La transition écologique et environnementale (3 axes)
- La transition énergétique (2 axes)
- Les transitions technologiques (4 axes)
- La transformation numérique (3 axes)
- Les transformations des systèmes sociotechniques (3 axes)

A chaque axe de recherche correspond un comité d'évaluation scientifique (CES)



PRCE, un outil de financement d'importance, pour les communautés de recherche publiques et privées, et pour l'ANR :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Nombre de pré-propositions éligibles</i>	626	773	657	522	482	458	652 *
<i>Nombre de propositions détaillées sélectionnées</i>	114	159	152	111	121	87	121 **
<i>Taux de sélection global</i>	18,20%	20,60%	23,10%	21,30%	25,10%	19,00%	18,6% **
<i>Financement attribué (en M€)</i>	66,2	91,5	88,6	66,8	73,1	55	75,5 **

* En 2026, nombre de propositions éligibles (dépôt en étape 2)

** Chiffres provisoires, non définitifs

2025/2026 :

- + 42 % de projets déposés
- + 39 % de projets sélectionnés
- + 37 % de financement

Conditions d'éligibilité

Le consortium : Tous les consortia PRCE doivent faire intervenir au moins un **laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche participant au service public de la recherche** et au moins une **société commerciale**.

En cours de processus : Le coordinateur ou la coordinatrice du projet, l'instrument de financement et le comité d'évaluation définis lors du dépôt de la pré-proposition et de l'enregistrement ne peuvent être modifiés au cours du processus de sélection de l'appel à projets.

- **L'implication (critère AAPG) :**
 - Un chercheur ou une chercheuse ne peut déposer ou enregistrer **qu'un seul projet** en tant que **coordinateur/ coordinatrice** et ne peut être impliqué.e (comme coordinateur/coordinatrice ou responsable scientifique d'un partenaire) dans plus de 2 projets déposés ou enregistrés dans le cadre de l'appel à projets générique 2027.
 - **Une coordinatrice ou un coordinateur** d'un projet **financé à l'édition 2025 ou 2026** de l'appel à projets générique **ne peut déposer** un projet **en tant que coordinateur ou coordinatrice à l'édition 2027** de l'appel à projets générique.

Des critères d'évaluation spécifiques aux PRCE :

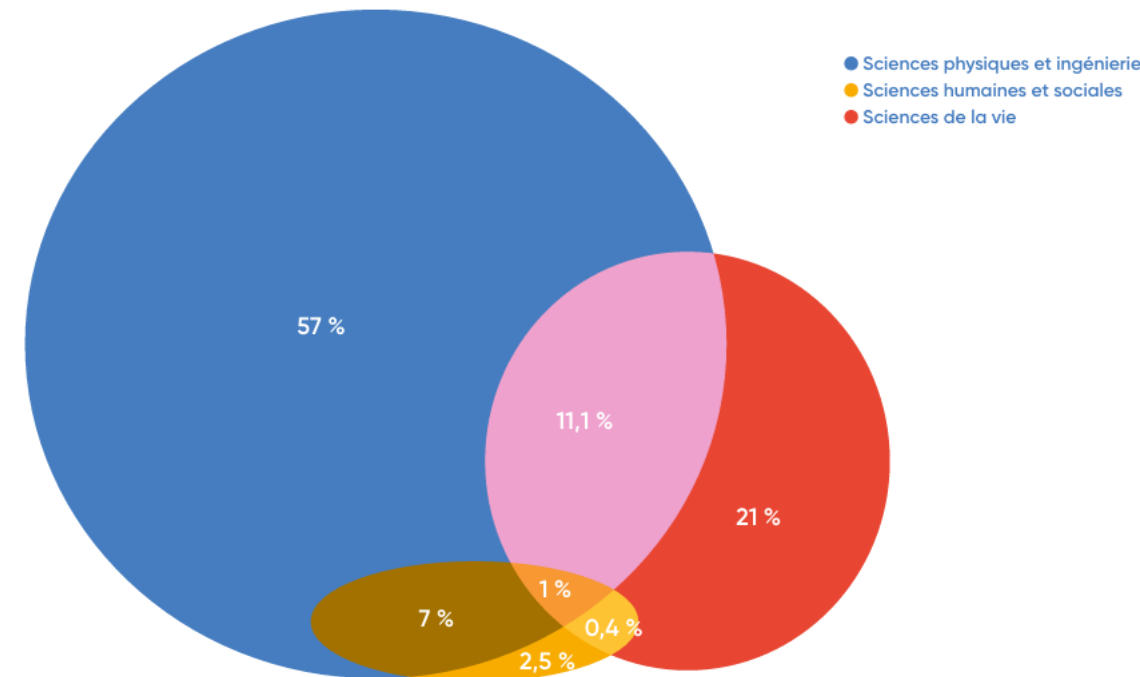
PRCI	PRCE	PRC	PRME	JCJC
Critère 1 : Qualité et ambition scientifique				
Critère discriminant : notation A obligatoire				
• Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche • Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art • Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre				
• Adéquation du projet à l'axe scientifique choisi				
Critère 2 : Organisation et réalisation du projet				
• Compétence, expertise et implication du coordinateur scientifique ou de la coordinatrice scientifique				
• Qualité du consortium et complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays	• Qualité du consortium et complémentarité des contributions		• Qualité et expertise de l'équipe	• Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice et au développement de son équipe
• Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet				
Critère 3 : Impact et retombées du projet				
• Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social ou culturel				
• Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle ; valeur ajoutée de la coopération européenne ou internationale, apport à la communauté scientifique française	• Action de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du monde socio-économique ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle		• Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle	

Des projets collaboratifs d'envergure, à la production scientifique importante, sur tous les champs de la recherche :

Bilan :

- 1511 projets financés depuis 2014
- Aide ANR allouée de 864 M€
- Plus de 9 publications/projets
- TRL : en moyenne de 2 à 4
- 1/6 projet donne lieu à un dépôt de brevet
- ¼ à une nouvelle collaboration public/privé
- 1/8 à une suite via un financement européen

Répartition des projets financés en fonction des codes ERC renseignés



Un Focus PRCE 2014/2025 est disponible sur le site de l'ANR !

PRCE, un instrument de financement en évolution :

- **Rappels des évolutions 2026, reconduites en 2027 :**
 - Faciliter l'accès aux financement pour les entreprises et leurs partenaires académiques, via des processus plus courts (6 mois entre le dépôt du projet et la contractualisation) : Uniquement un enregistrement en étape 1, et dépôt du projet complet en étape 2
 - Incitativité plus importante et accroissement du nombre d'entreprises en capacité de candidater : Le taux d'aide pour les PME est relevé de 45 à 60 %
- **En 2027 :**
 - Fast Track CIFRE : déploiement d'une procédure commune simplifiée ANR-ANRT pour demander une thèse CIFRE



En pratique, pour un dépôt PRCE :

- Dans le texte des appels à projets sont indiqués les points de contact
- Pour l'appel à projets générique
 - des contacts pour chaque axe de recherche
 - Des adresses génériques pour toute question:
 - au sujet du montage scientifique de votre dossier, de son éligibilité au regard des critères de l'appel ou son dépôt/enregistrement dans IRIS:
aapg.science@anr.fr
 - au sujet du montage administratif et financier de votre projet:
aapg.adfi@anr.fr



Clôture le 13 octobre à 17h (heure de Paris)

Ne pas attendre le dernier jour pour déposer



Plus d'informations sur :

Site de l'ANR
<https://anr.fr/>

Abonnement à la Newsletter mensuelle
<https://anr.fr/fr/newsletter/>

Portail national commun des appels à projets
<https://www.appelsprojetsrecherche.fr/>



**À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche**

**Les
rendez-vous
anr[®]**

Programme LabCom – Laboratoires Communs

Objectifs du programme et présentation

Des partenariats bilatéraux pour l'innovation

- Créé en 2013
- Inciter les acteurs de la recherche académique et les entreprises privées (PME, ETI, start-up d'au moins un an) à créer des partenariats bilatéraux durables via la co-construction de « Laboratoires Communs »
- Un enjeu double : dynamiser la production scientifique et soutenir l'innovation pour produire de la valeur économique

Les attendus du LabCom ANR

- Partenariat bilatéral : un établissement de recherche et une PME, ETI ou start-up (extension à deux laboratoires si projet à caractère sociétal)
- Engagement à signer un contrat de laboratoire commun définissant une feuille de route de recherche et d'innovation
- Une stratégie de valorisation et une gouvernance communes, des moyens humains et matériels partagés
- Une stratégie de pérennisation de la collaboration au-delà du soutien de l'ANR

Historique du programme : chiffres clés et bilan

Depuis 2013 : un dispositif qui a fait ses preuves — 320 projets financés pour plus de 110 M€ alloués en 13 ans

320

projets financés depuis 2013

110 M€

de financement alloué en 13 ans

600

personnels recrutés

450+

publications

100+

brevets et logiciels

150+

prototypes issus des LabCom

60 %

des LabCom pérennisés après l'arrêt du financement

65 %

contribuent à l'innovation de leur partenaire industriel

TRL 3 à 6-7+

Niveau de sortie

70 % des LabCom s'appuient sur des travaux de thèse • 86 % des partenaires industriels ont recruté un doctorant financé via une bourse Cifre

Éligibilité et sélection du programme

363 k€

Financement forfaitisé

54 mois

Durée du projet

Conditions d'éligibilité

- Tous domaines scientifiques et technologiques
- Bénéficiaire : organisme de recherche de droit public ou privé
- Entreprise partenaire : PME, ETI ou start-up (au moins un an d'existence, sous conditions)

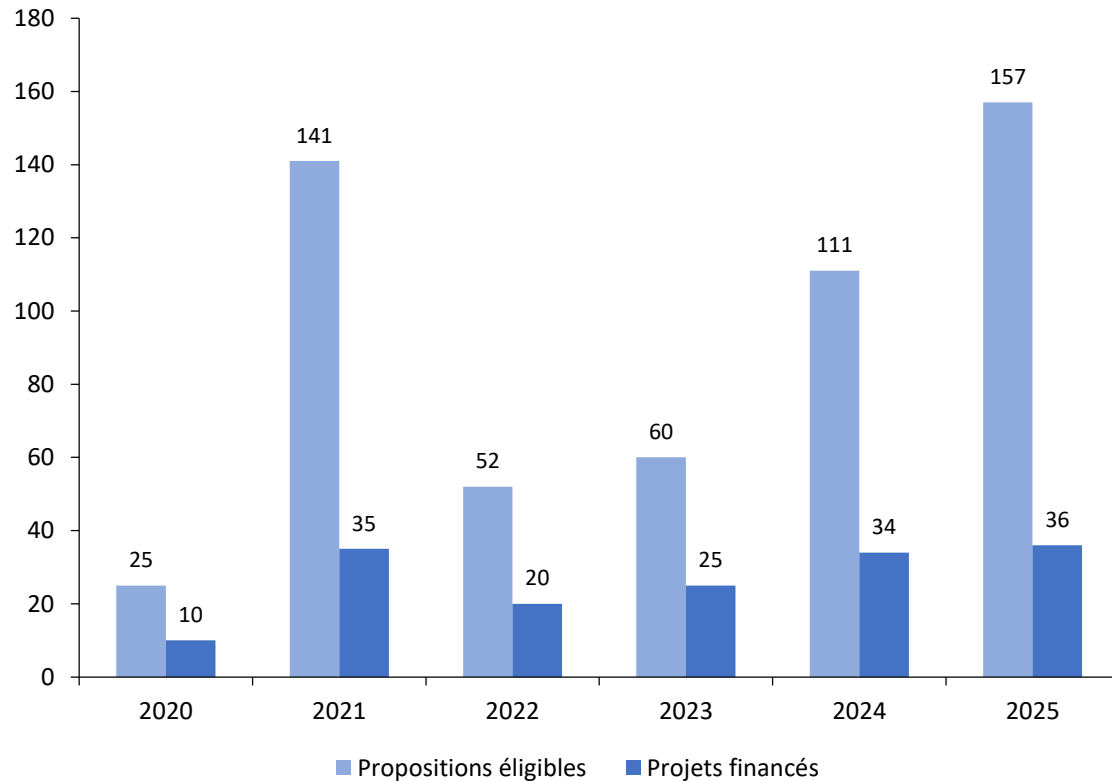
Critères d'évaluation

- Pertinence au regard des orientations de l'appel à propositions (adéquation aux objectifs, effet levier, crédibilité)
- Qualité du partenariat (apports respectifs, engagement réciproque, crédibilité de l'impact)
- Qualité et adéquation du montage (gouvernance, calendrier, propriété intellectuelle, pérennisation)
- Sélection par un seul comité, qui se réunit deux fois par an

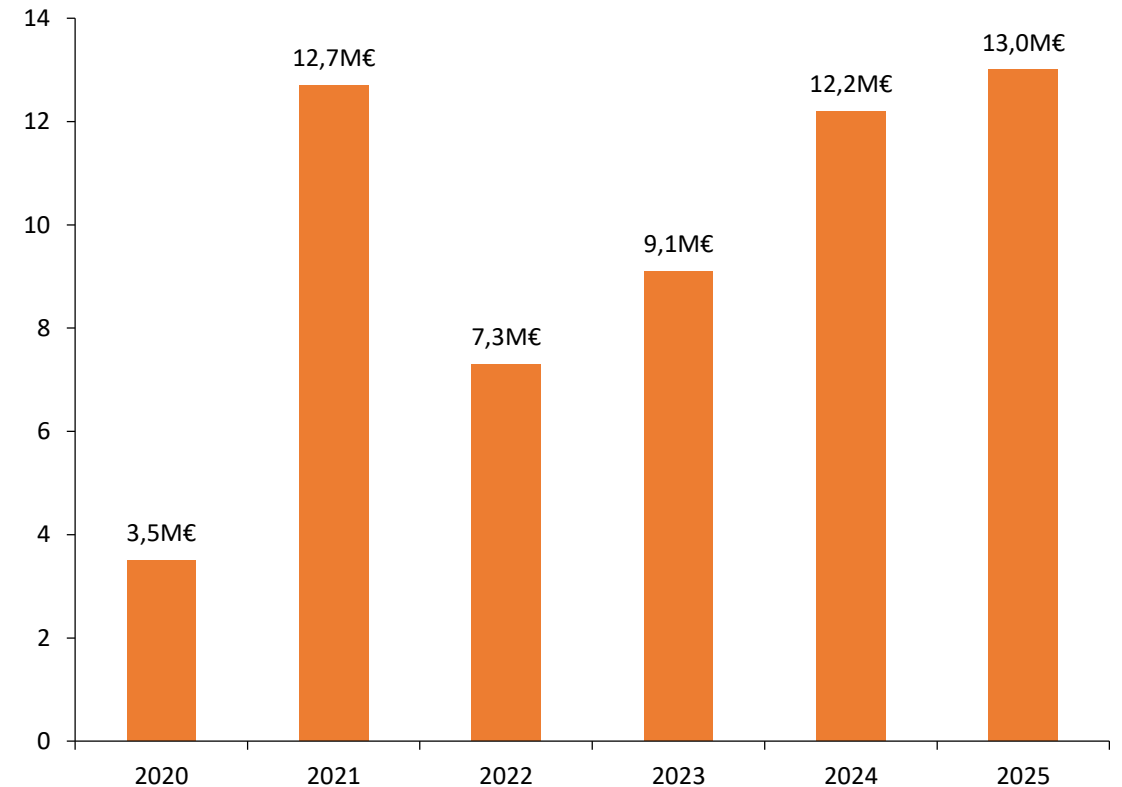
Bilan graphique 2020–2025

Forte croissance des dépôts : +85 % en 2024 vs 2023 · +27 % en 2025 vs 2024

Propositions déposées et projets financés

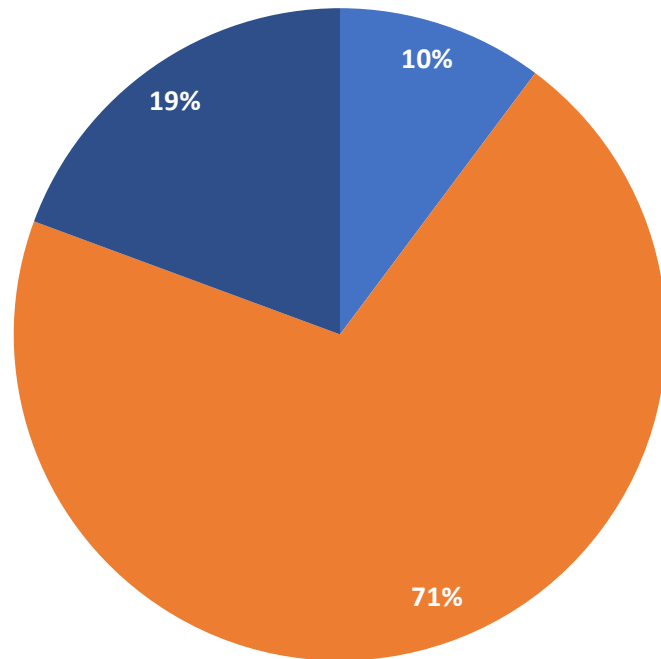


Financement attribué (M€)



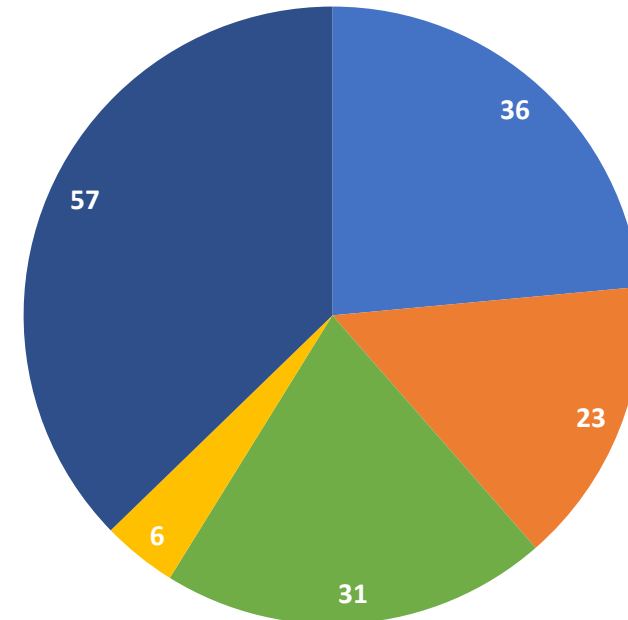
Typologie des projets et partenaires

Typologie des entreprises partenaires (2020-2025)



■ ETI ■ PME ■ TPE

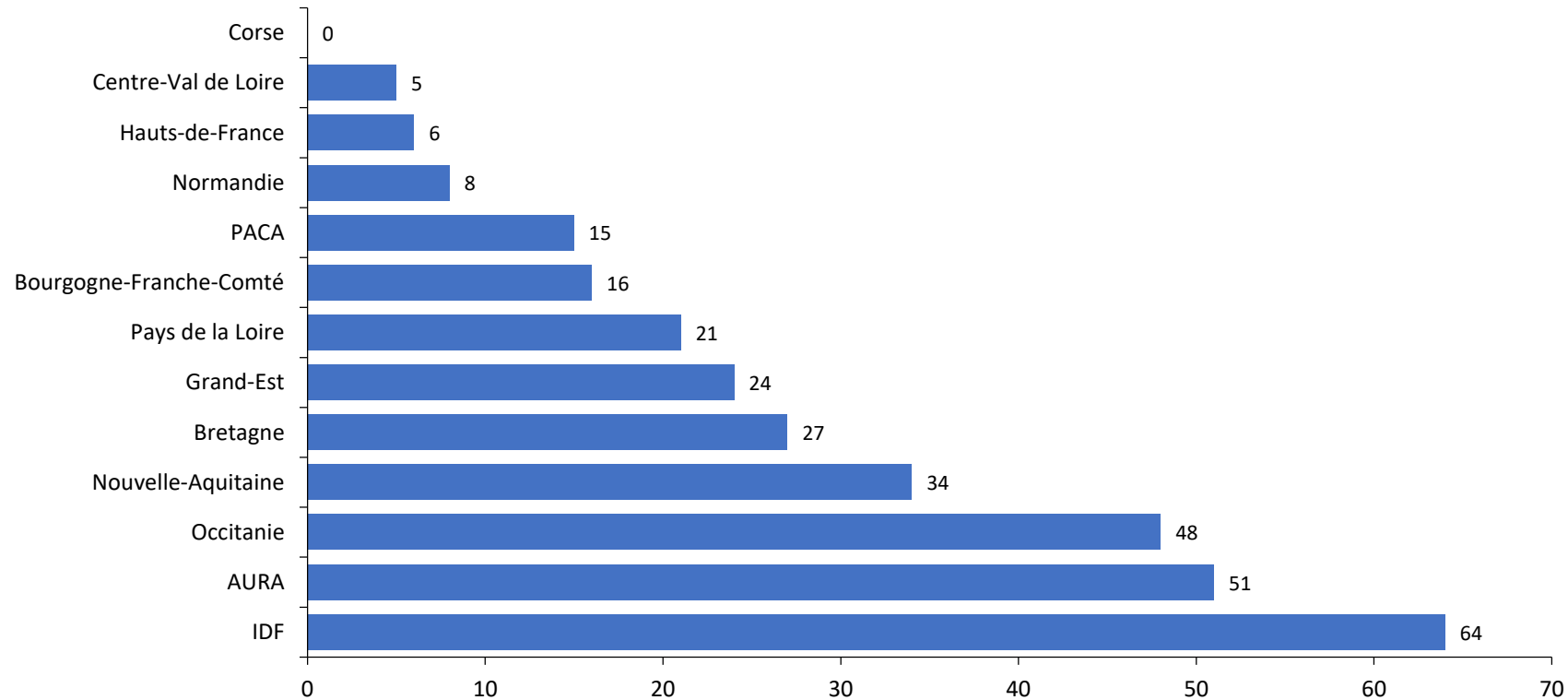
Répartition thématique des projets sélectionnés (2020-25)



■ BS ■ EERB ■ NUMA ■ SHS ■ SPICE

Collaboration avec les régions

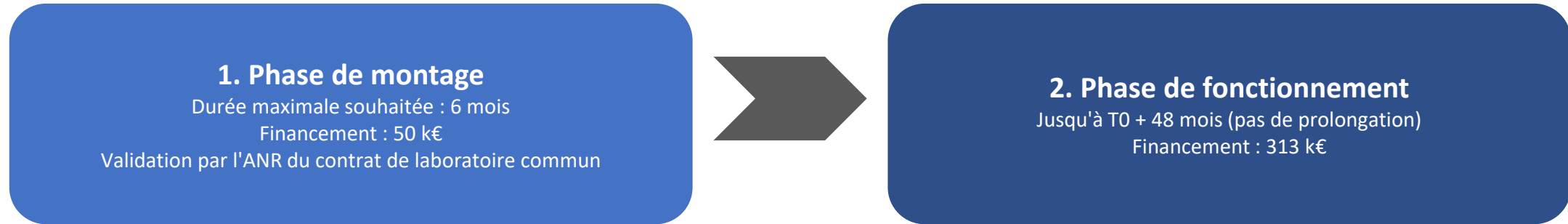
Répartition géographique des LabCom financés (2013-2025)



Dispositifs régionaux d'abondement (Pays de la Loire, Région Sud) : jusqu'à 200 000 € en équipement pour les lauréats des AAP ANR LabCom et Chaires Industrielles, depuis 2021

Nouveautés du programme

Rappel du montage :



Fast Track thèses Cifre — reconduit

Financement forfaitisé, sans relevé de dépenses — reconduit



Nouveau : une structuration trilatérale possible

Pour les projets à caractère sociétal, un second laboratoire de recherche peut désormais être associé et financé aux côtés du partenaire industriel.

Nouveau
2027

Nouveau : éligibilité des sociétés issues des laboratoires publics modifiée

Les sociétés, issues de l'unité qui est impliquée comme partenaire académique du LabCom, pleinement indépendantes et sans lien d'intérêt depuis plus de 5 ans avec les tutelles de l'unité, seront éligibles.

Nouveau
2027

Dates de dépôt

Dépôt des candidatures ouvert tout au long de l'année, avec deux périodes de clôture par édition



Dates précises de clôture communiquées ultérieurement

2x / an

Sélection par un seul comité, qui se réunit deux fois par an

5 ans

Mesure d'impact possible jusqu'à cinq ans après la fin du projet

Contacts

Plus d'informations sur :

Site de l'ANR

anr.fr

Newsletter mensuelle

anr.fr/fr/newsletter

Portail national des appels à projets

appelsprojetsrecherche.fr



**À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche**

**Les
rendez-vous
anr[®]**

Programme Chaires industrielles

Objectifs du programme et présentation

Finalité : mobiliser des moyens pour consolider et renforcer la compétitivité des entreprises françaises.



- Construire et structurer des *travaux de recherche collaborative*, dans des domaines prioritaires et stratégiques, via un partenariat fort et durable.



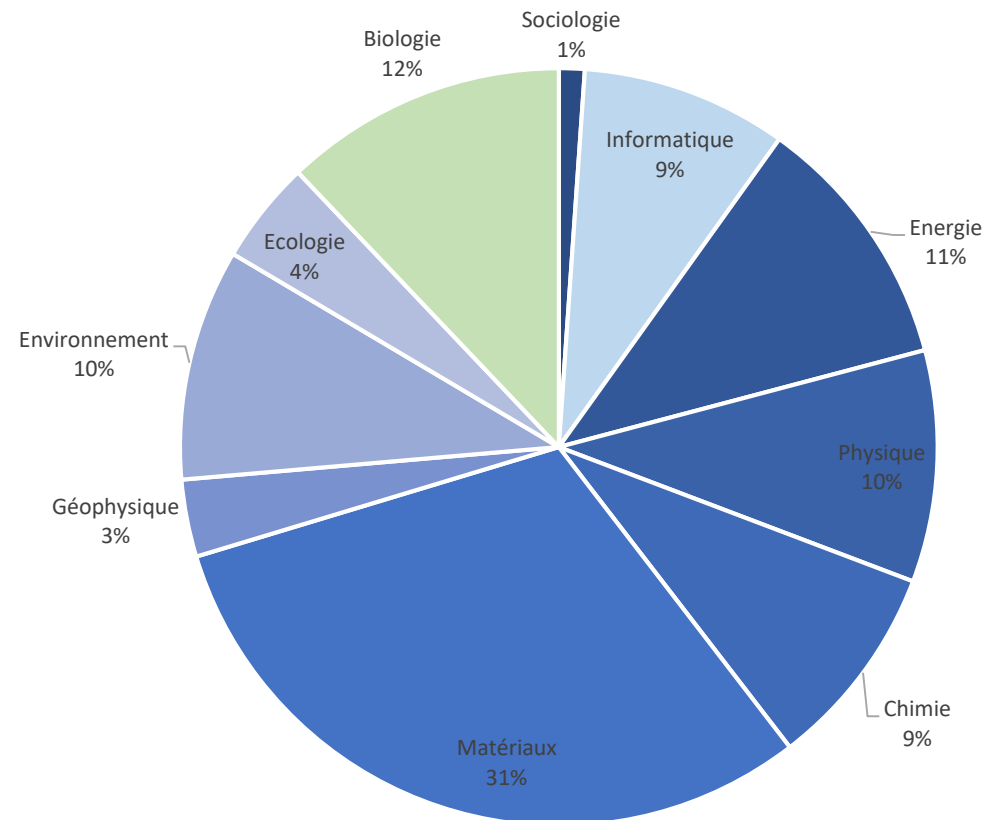
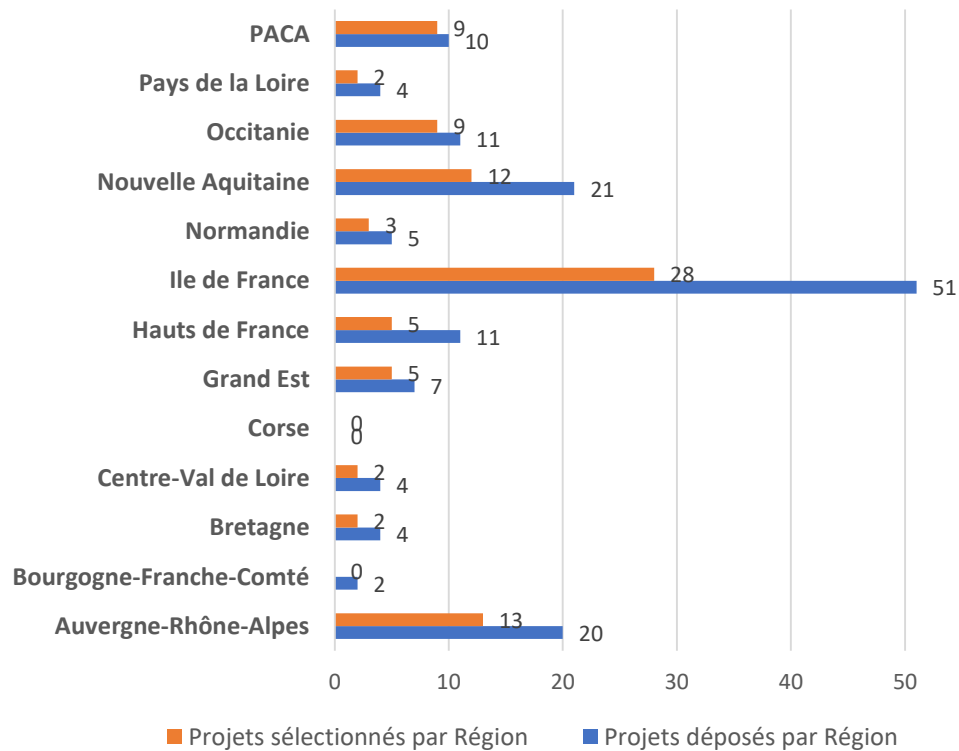
- Permettre à des (enseignants-)chercheurs de notoriété internationale de développer un *programme de recherche ambitieux, innovant et de portée industrielle indiscutable*.



- Assurer une *formation par la recherche* de qualité au plus haut niveau international

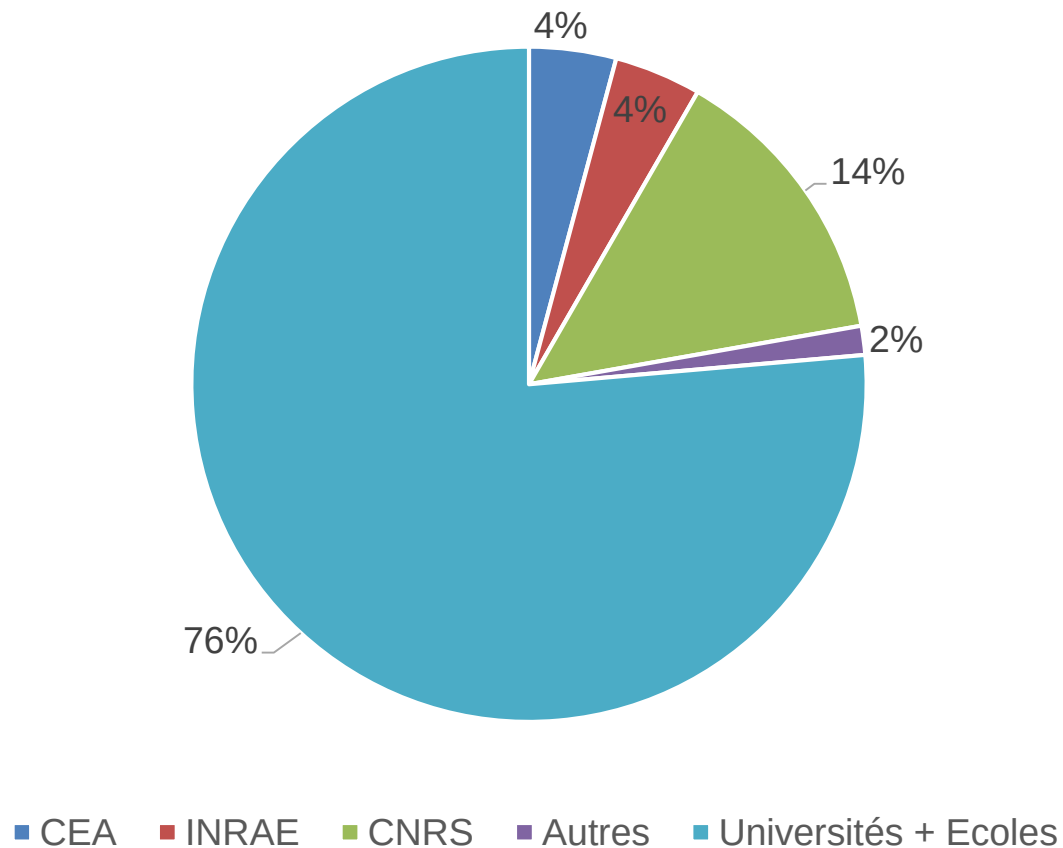
Historique du programme : chiffres clés et bilan

- **2012-2026 : 91 projets financés – Aide totale : 74 M€, soit en moyenne 816 k€/projet.**
- **En 2025 : + 550 Articles (Revue CL/chapitres); + 104 Brevets et licences; + 144 PhD formées; + 135 Pdocs et Masters formés**



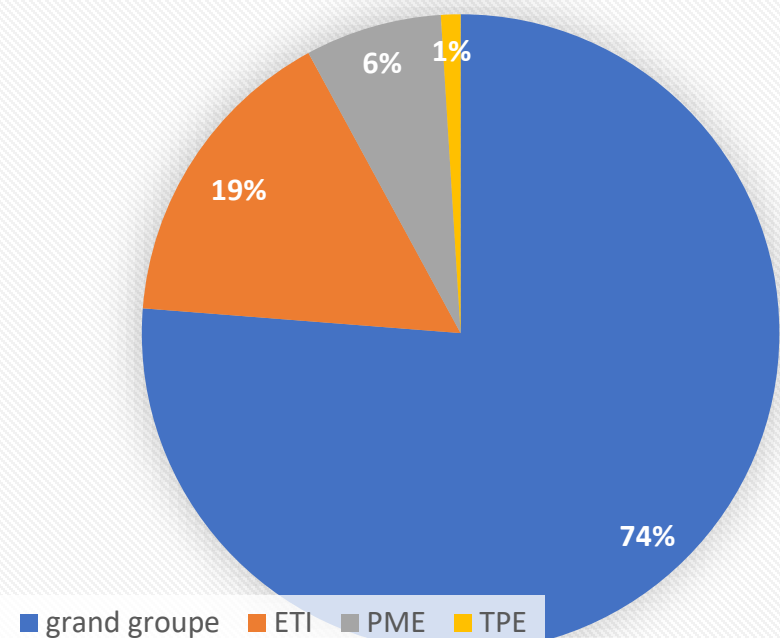
Historique du programme : chiffres clés et bilan

Typologie des organismes de recherche porteurs de « Chaires »

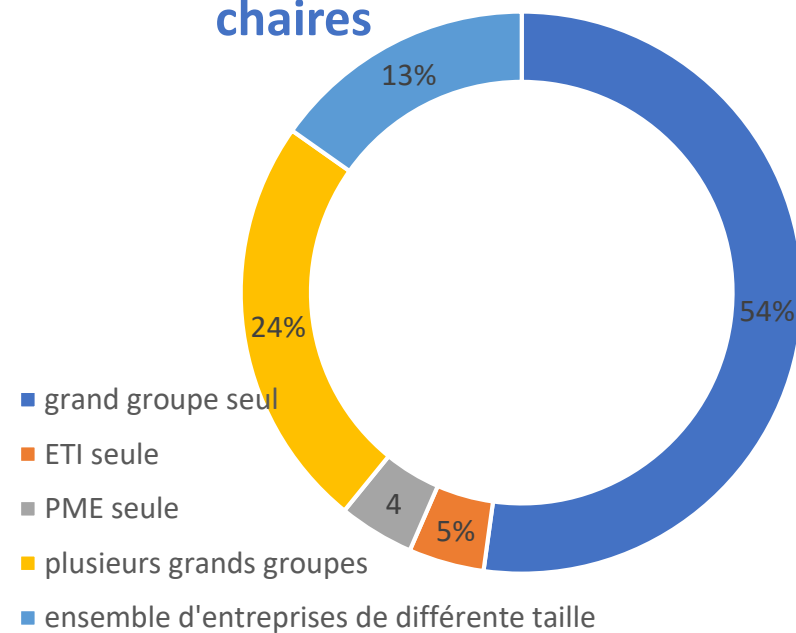


Historique du programme : chiffres clés et bilan

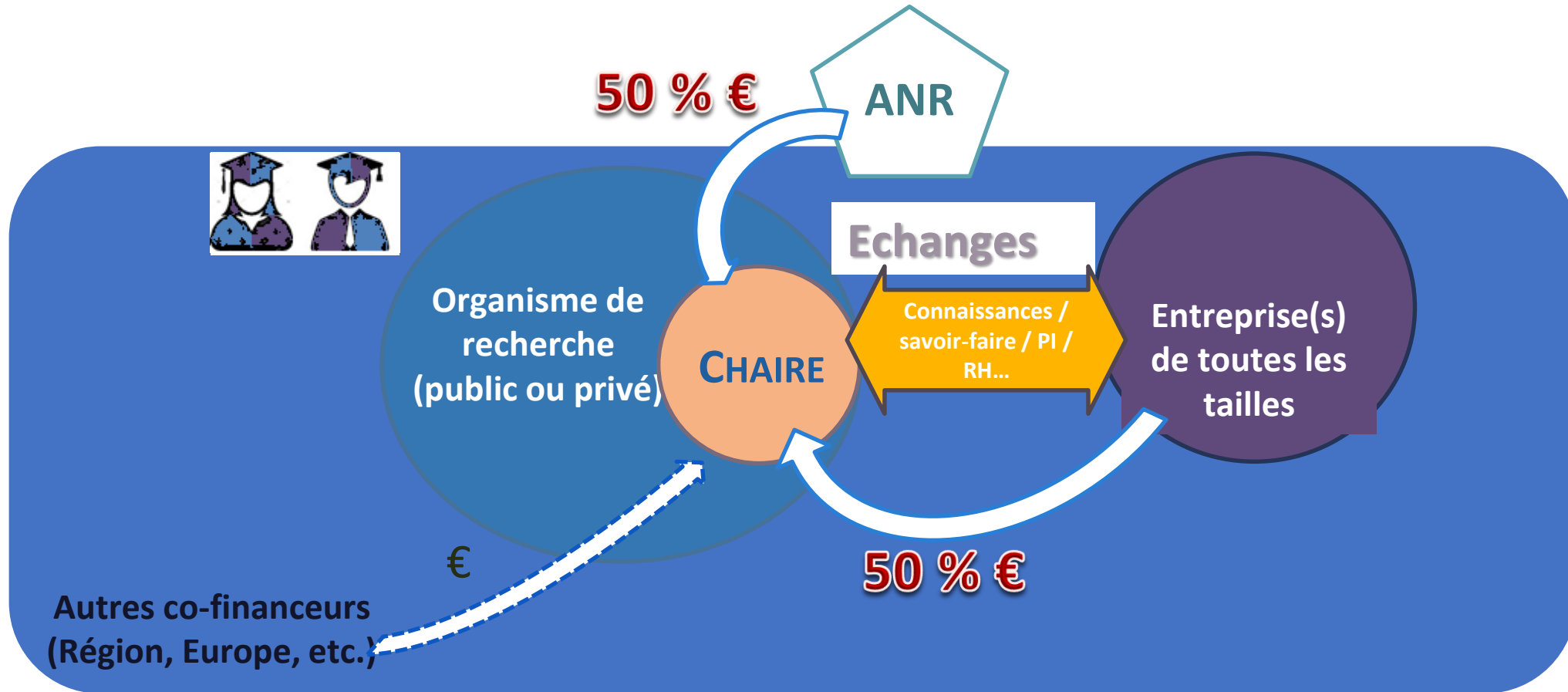
Typologie des entreprises partenaires « Chaires »



Composition des consortiums d'entreprises impliquées dans les chaires



Caractéristiques et éligibilité



Co-financement 50% ANR – 50% Entreprises (en espèces)

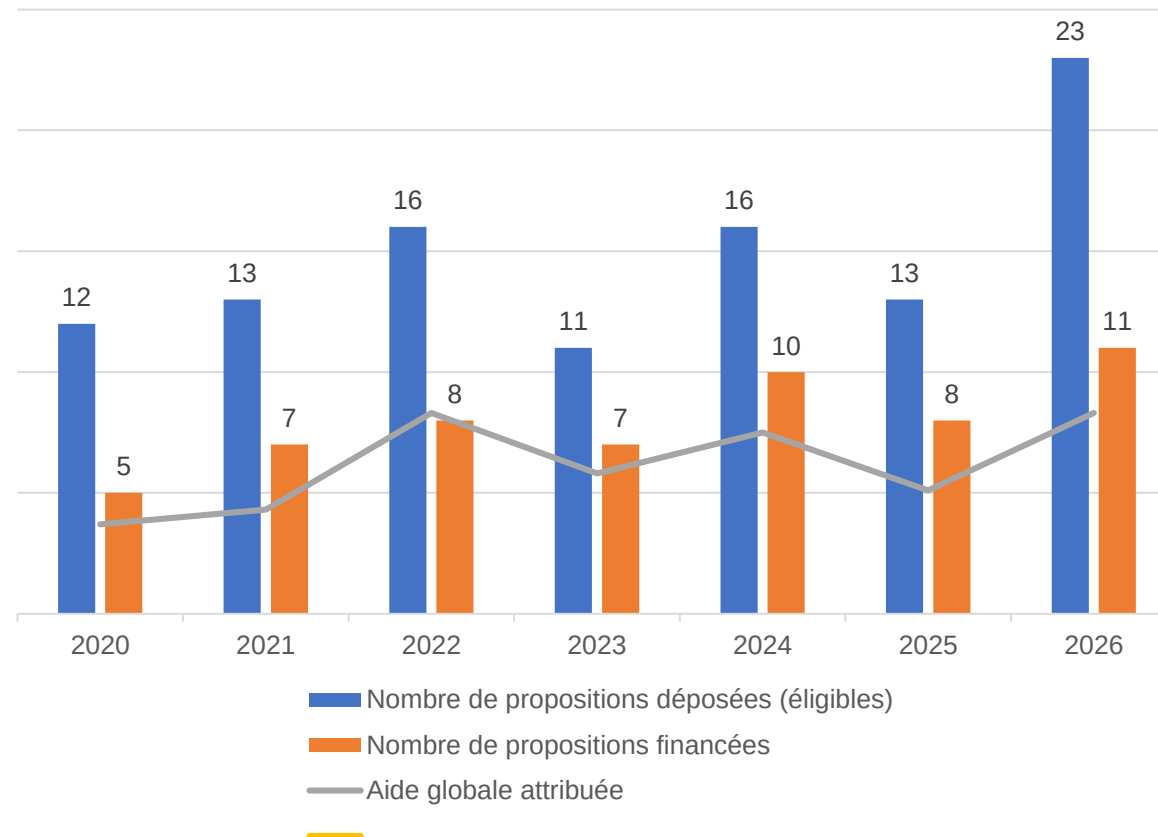
Toutes les thématiques (Tous TRL) - Durée de 4 ans – Aide ANR 0,4 à 1,2 M€

Critères d'évaluation des projets

- critère 1 : pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets ;
- critère 2 : excellence scientifique ou caractère innovant ;
- critère 3 : qualité de la construction du projet et de sa faisabilité ;
- critère 4 : excellence de l'enseignant chercheur pressenti pour être le titulaire ;
- critère 5 : qualité du partenariat public-privé ;
- critère 6 : impact global du projet.

Bilan graphique 2020–2026

Forte croissance des soumissions : + 77 % en 2026 vs 2025



Nouveautés du programme en 2027

Nouveau
2027

- Ouverture sur de l'appel à projets toute l'année, aboutissant à deux vagues de sélection
- Les consortiums laboratoire académique/filiale de valorisation de l'établissement tutelle principale seront éligibles, ce qui permettra d'apporter de la souplesse dans la gestion de la chaire
- Pour les propositions relevant des SHS, le plancher de l'aide ANR pourra baisser jusqu'à 250 k€
- Le consortium laboratoire/entreprise(s) du dispositif chaires industrielles pourra être étendu à un autre laboratoire, lorsque la thématique pluridisciplinaire portée par la proposition intègre une dimension sociale ou sociétale forte, avec un reversement possible de la subvention ANR entre le laboratoire titulaire de la chaire et un laboratoire SHS

Dates de dépôt

Dépôt des candidatures ouvert tout au long de l'année, avec deux périodes de clôture par édition, à l'hiver et l'automne

2x / an

Sélection par un seul comité, qui se réunit deux fois par an

Le calendrier de l'appel, édition 2027, sera communiqué ultérieurement

Contacts

Plus d'informations sur :

Site de l'ANR

anr.fr

Newsletter mensuelle

anr.fr/fr/newsletter

Portail national des appels à projets

appelsprojetsrecherche.fr



**À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche**

**Les
rendez-vous
anr[®]**

Le dispositif Carnot

Carnot : un dispositif pour renforcer la recherche contractuelle

- vise à renforcer les partenariats de recherche contractuelle, non-subventionnée, entre les laboratoires publics et les entreprises.
- Le principe fondateur est qu'un abondement est versé en fonction du volume de recettes contractuelles, permettant le ressourcement scientifique et la professionnalisation des consortia labellisés Carnot.
- 1,26 Md€ d'abondement depuis 2006
- En 2025 :
 - Le montant des recettes éligibles à l'abondement Carnot au titre de l'abondement 2025 est de 577 M€ (hors PI) dont 118 M€ dans la catégorie ETI/PME.
 - 116 M€ d'abondement ont été versés au 39 Carnot labellisés depuis l'appel de 2019.



Evolutions 2026 sur le dispositif Carnot

Le dispositif est rénové, structuré autour de quatre principes :

- Ouverture et simplicité : plus d'évaluation/sélection, uniquement recevabilité et éligibilité
- Sélectivité maintenue : ouverture limité au consortia territoriaux (autour des PUI) ou thématiques à dimension nationale
- Incitativité renforcée : seuil significatif d'engagement financier des entreprises dans les contrats éligibles à l'abondement, fléchage de la majeure partie de l'abondement vers le ressourcement scientifique
- Transition progressive : les instituts Carnot actuels bénéficient d'une période de transition de 3 ans avec un montant d'abondement dégressif garanti



Calendrier 2026 sur le dispositif Carnot

- Ouverture de l'appel à candidature le 28 novembre 2025
- Dépôt le 9 avril, suite à une pause demandée par le Ministre du MESRE le 21 janvier 2026
- 67 dossiers déposés
- 67 dossiers recevables fin mai 2026
- Fourniture des recettes présentées pour le calcul de l'abondement à mi-juillet 2026
- Mise en place du comité de pilotage Carnot octobre 2026
- Détermination de l'éligibilité des consortiums, puis calcul et notification du montant d'abondement aux consortiums retenus fin novembre 2026
- Contractualisation en décembre 2026



Contacts

Plus d'information sur :

Site de l'ANR
<https://anr.fr/>

Abonnement à la Newsletter mensuelle
<https://anr.fr/fr/newsletter/>

Portail national commun des appels à projets
<https://www.appelsprojetsrecherche.fr/>





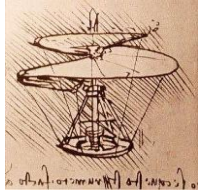
**À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche**

**Les
rendez-vous
anr[®]**

Appels sur la recherche dual (co-financés par l'AID)

Objectifs du programme

Appels financés par le Ministère des Armées



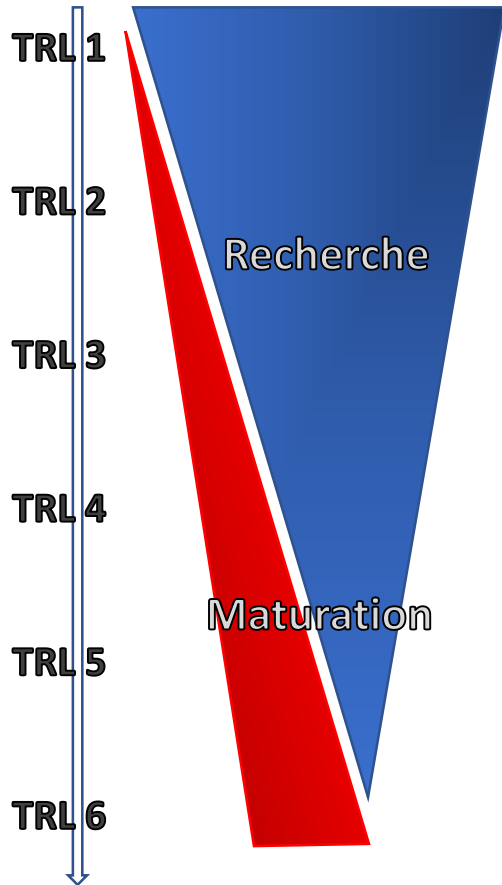
La coopération entre **l'Agence de l'Innovation de Défense** et **l'Agence Nationale de la Recherche** s'inscrit dans une continuité historiquement duale entre recherche civile et recherche de défense

- La recherche civile apporte des solutions à des problèmes technologiques prioritaires pour la défense
- Les retombées de la recherche de défense profite aux civils

« Le partenariat privilégié AID-ANR permet de maintenir et d'accroître les synergies avec la recherche civile. »

Historique

Appels financés par le Ministère des Armées



Problématique centrale : *la recherche et l'innovation au service des Armées.*

Les dispositifs de financements de l'innovation du Ministère des Armées sont pensés comme un **continuum** des TRL/SRL bas vers leur intégration finale (« sur le terrain », dans tous les domaines).

Un projet de **recherche** sera potentiellement **maturé et valorisé** pour être utilisé à terme en s'appuyant sur une filière nationale suscitée ou pré-existante.

- 2006 : La Direction Générale de l'Armement abonde des projets financés par l'ANR (TRL 1-4)
- 2010 : Renforcement de la coopération ANR/DGA – Création d'ASTRID (TRL 1-4)
- 2013 : Création d'ASTRID Maturation (TRL 3-5)
- 2018 : Création de l'Agence de l'Innovation de Défense (AID)
- 2020 : Créations d'appels à projets thématiques spécifiques (ASTRID thématiques TRL 1-4, puis MATHILDE 2023 TRL 3-5)

Historique

Plusieurs dispositifs pour financer l'innovation de défense

AID

ANR

ASTRID
ASTRID Maturation
Thématiques et MATHILDE
Challenges

Contrats d'études
Formation par la recherche
RAPID
Innovation participative
Innovation Défense Lab

Challenges : des défis pour la recherche

- Répondre à des problématiques précises
- Passage du laboratoire au terrain
- Tester les solutions en conditions réelles

ASTRID

- Soutien des projets à caractères fortement exploratoire et innovant
- Un large éventail de thématiques scientifiques est proposé
- Partenariat public-privé possible

Suite aux premiers résultats : **ASTRID Maturation**

- Anticiper les démonstrations technologiques et les travaux préindustriels
- Développer l'attractivité des résultats pour le monde industriel
- Partenariat public-privé obligatoire

Appels Thématiques et MATHILDE : des priorités ministérielles

- Partenariat public-privé possible (Thématiques) ou obligatoire (MATHILDE)

Eligibilité

AAP ASTRID

- TRL : 1 - 4
- 400 k€ max. par projet
- **partenariat public-privé possible**
- Durée de 18 à 36 mois
- 1 session de dépôt annuelle

Autres projets Défense



Challenges
(2023 - MOBILEX)

AAP ASTRID Maturation

- **Projet antérieur financé par la Défense (ANR ou non)**
- TRL : 3 - 6
- **800 k€ max. par projet**
- **Partenariat public-privé obligatoire**
- Durée de 24 à 36 mois
- 2 sessions de dépôts annuelles

AAP MATHILDE

- TRL entre 3 - 6
- **800 k€ max. par projet**
- **Partenariat public-privé obligatoire**
- Durée de 24 à 36 mois
- AAP thématique
- Pas d'antécédents « Défense » nécessaire

Critères de sélection

ASTRID

1. Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets
2. Excellence scientifique et/ou caractère innovant pour la recherche technologique
3. Qualité de la construction du projet
4. Faisabilité du projet, adéquation des moyens
5. Qualité du consortium
6. Impact global du projet

ASTRID Maturation

1. Succès du projet initial
2. Crédibilité scientifique et technique
3. Organisation des travaux et qualité du consortium
4. Potentiel d'utilisation ou d'intégration
5. Importance du besoin défense

Tous les critères décrits dans l'AAP doivent être considérés

Seuls les critères décrits dans l'AAP peuvent être considérés

Par exemple, la présence d'un end-user dans le consortium n'est pas un critère d'évaluation

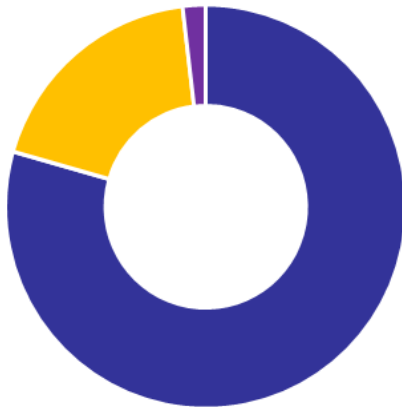
Tout projet doit être considéré comme un nouveau projet*

La mention devra figurer clairement dans le document scientifique.

Bilan

AAP ASTRID

- **490** projets financés (~ 150 M€)
- Subvention moyenne par projet : ~ **307 k€**
- Taux de succès moyen : **28 %**



47 % de
projets R3P

Acteurs publics : 80 % / Acteurs privés : 18 %
Autres : 2 %

- **45** projets sélectionnés en **2026**
(33% de taux succès)

AAP ASTRID Maturation

- **102** projets financés (~ 56 M€)
- Subvention moyenne par projet : ~ **553 k€**
- Taux de succès moyen : **58 %**

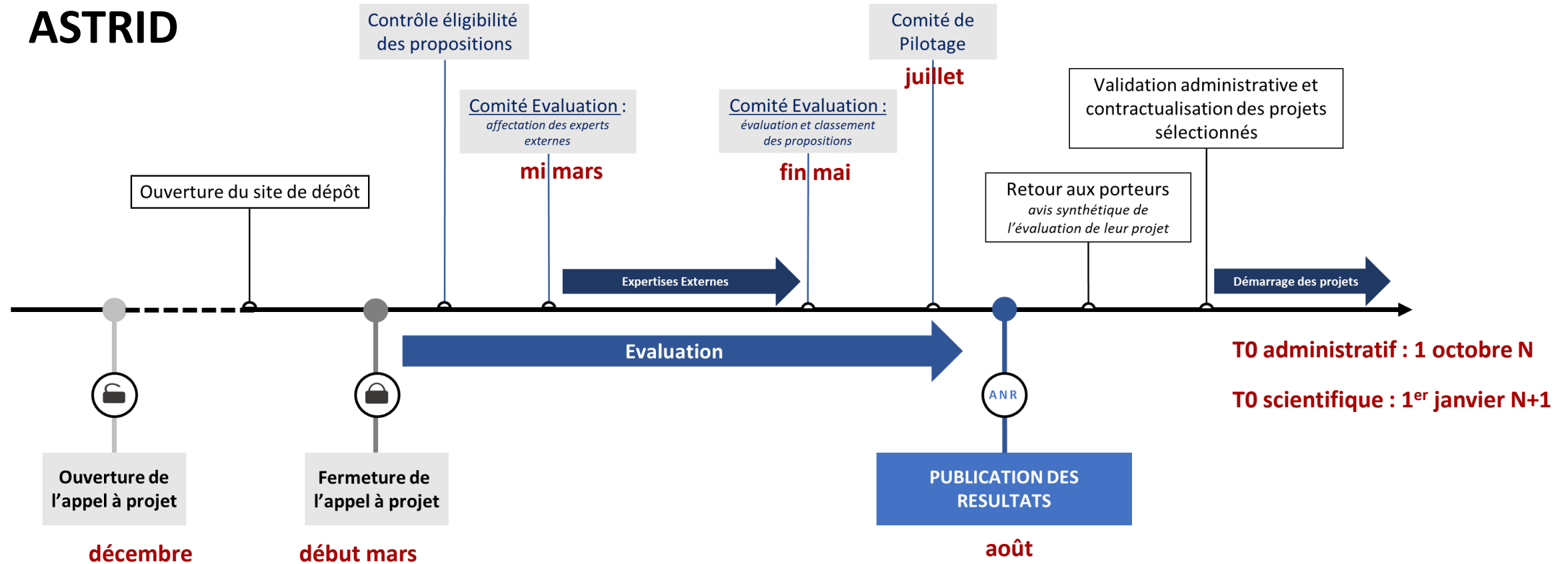


Acteurs publics : 51 % / Acteurs privés : 48 %
Autres : 1 %

- **8** projets sélectionnés en **2026**
(66% de taux succès)

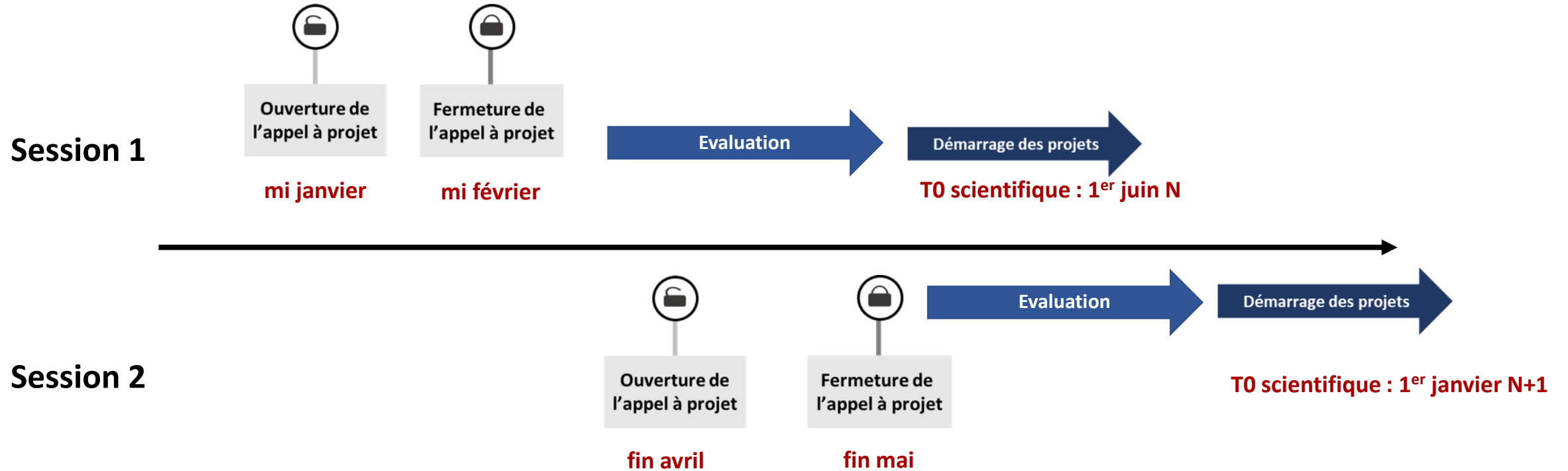
Calendrier

ASTRID



Calendrier

ASTRID Maturation



Contacts

Contacts ANR

- Emmanuel BETRANHANDY, Responsable d'actions scientifiques : emmanuel.betranhandy@anr.fr
- Florence LASEK, Chargée de projets scientifiques : florence.lasek@anr.fr
- Etienne SABARTHES, Chargé de projets scientifiques : etienne.sabarthés@anr.fr

Pour plus de renseignements sur les appels de l'AID opérés par l'ANR, rendez-vous au webinaire dédié :

« Appels financés par le Ministère des Armées »

le 23 Septembre 2026 après-midi

